

RAPPORTS FINANCIERS
(EXERCICE FINANCIER 2024)

Aux personnes intéressées

1. Conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le rapport financier et le rapport des auditeurs, pour l'exercice financier 2024, seront déposés par le trésorier lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra, le **lundi 2 juin 2025**, à compter de 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.
2. À cette occasion, monsieur le maire Guy Caron fera rapport aux citoyennes et citoyens des faits saillants de ce rapport financier, tel que prévu par la loi.

Rimouski, le 21 mai 2025

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière